

Bulletin d'histoire politique

Pierre-Stanislas Bédard, le parlementaire et le chef de parti

Gilles Gallichan



Volume 19, numéro 3, printemps 2011

Pierre-Stanislas Bédard, la crise de 1810 et les débuts de la démocratie parlementaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055986ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055986ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gallichan, G. (2011). Pierre-Stanislas Bédard, le parlementaire et le chef de parti. *Bulletin d'histoire politique*, 19(3), 9–20. <https://doi.org/10.7202/1055986ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Pierre-Stanislas Bédard, le parlementaire et le chef de parti

GILLES GALLICHAN
Historien

Les principales salles de commissions parlementaires à l'hôtel du Parlement sont dédiées à deux figures majeures du parlementarisme québécois du XIX^e siècle : Louis-Joseph Papineau et Louis-Hippolyte LaFontaine. Ces noms illustres ont survécu dans la mémoire populaire avec quelques autres personnages associés aux patriotes de 1837 et aux luttes de résistance politique des années de l'Union du Haut et du Bas-Canada. Par contre, comme notre mémoire collective connaît de nombreuses éclipses, le souvenir d'autres pionniers du parlementarisme québécois, tels Pierre-Stanislas Bédard et ses compagnons de lutte des années 1800 à 1810 sont pratiquement tombés dans l'oubli pour l'immense majorité des Québécoises et des Québécois. Cette année, le deuxième centenaire de la crise politique et parlementaire survenue en 1810 aura été l'occasion pour la Société du patrimoine politique du Québec (SOPOQ) et pour l'Assemblée nationale de commémorer Pierre-Stanislas Bédard, le parlementaire, le juriste et le journaliste et de rappeler les événements politiques de la scène québécoise de son époque.

Il est vrai que la recherche sur l'histoire politique du tournant du XIX^e n'a pas été très populaire depuis quelques décennies. Sans les travaux de base de John Hare et de Jean-Pierre Wallot, il faudrait remonter aux études canoniques en histoire du Canada pour reconstituer la filière bibliographique sur ce chapitre des premiers grands conflits parlementaires¹. La seule biographie de Pierre-Stanislas Bédard sous forme de monographie, celle de Narcisse-Eutrope Dionne, date de cent ans et souffre, peut-on dire, d'un défaut de complaisance. Plus récemment, l'article sur Pierre-Stanislas Bédard paru dans le *Dictionnaire biographique du Canada* est signé par Fernand Ouellet. Il en trace, au contraire, un portrait peu flatteur. Néanmoins, malgré un regard très critique du personnage, Ouellet reconnaît à Pierre-Stanislas Bédard de grandes qualités intellectuelles et rien de moins que

d'avoir été l'un des premiers à « l'échelle de tout l'Empire britannique » à développer la notion de responsabilité ministérielle.

Ce témoignage, un peu surprenant chez Ouellet, souligne bien l'importance de Pierre-Stanislas Bédard dans l'histoire politique du Québec. Il est associé aux premiers pas de la démocratie parlementaire, il a résisté à l'arbitraire du pouvoir colonial, il a défendu la liberté de la presse, de parole et d'opinion. Ce sont toujours des thèmes d'actualité, puisque aujourd'hui encore, ici comme ailleurs dans le monde, on se bat pour des principes que Pierre-Stanislas Bédard défendait déjà il y a deux siècles.

Des origines protestantes

Pierre-Stanislas Bédard est issu d'une famille huguenote de la Saintonge. Dans une étude très fouillée sur l'histoire des Bédard d'Amérique, le généalogiste Jacques Lemieux a réussi à remonter la lignée familiale jusqu'au milieu du xv^e siècle, à l'époque de la fin de la guerre de Cent Ans². Au xvi^e siècle, les Bédard ont vécu les affres des guerres de religion et ont subi les misères du siège de La Rochelle en 1628-1629 par les troupes du cardinal de Richelieu. L'ancêtre québécois des Bédard, prénommé Isaac, un charpentier né en 1616, était adolescent à l'époque du siège. Comme au fil des ans les discriminations sont devenues de plus en plus dures sous le règne de Louis XIV, Isaac a préféré l'exil en Amérique à la soumission, aux vexations et aux dragonnades. Peut-être voyait-il une certaine liberté inhérente à l'aventure d'un nouveau continent.

Il doit pourtant prononcer avec son épouse un acte d'abjuration avant son départ. Le généalogiste Omer Bédard précise que le document, retrouvé en 1981, aurait été signé le 2 avril 1660 en l'église Notre-Dame-de-Cogne à La Rochelle³. L'établissement de protestants en Nouvelle-France était soumis à un sévère contrôle des consciences exercé par les Jésuites, seigneurs de Charlesbourg, où la famille Bédard s'est établie. Pourtant, une tradition religieuse se maintient chez les Bédard. En 1666, Jacques Bédard, le fils aîné d'Isaac et l'arrière-grand-père de Pierre, épouse à Québec selon le rite catholique, une protestante, Élisabeth Doucenet⁴. Cette pratique pourrait révéler la trace de ce que les protestants appelaient le « nicodémisme », lequel consistait à maintenir dans un milieu catholique une communauté de foi, à réciter l'office réformé et à lire la Bible dans le secret des familles. De telles pratiques sont attestées au xvii^e et au xviii^e siècles⁵. Les Bédard seraient donc longtemps demeurés fidèles à leurs convictions profondes, et une certaine résistance à l'adversité et aux pouvoirs établis semble avoir été, dans cette famille, une seconde nature.

Jeunesse famille et formation

Issu de la cinquième génération en terre québécoise, Pierre-Stanislas Bédard est né à Charlesbourg en septembre 1762. Il est l'aîné d'une famille de treize enfants, dont neuf vont atteindre l'âge adulte (sept garçons, deux filles). Le père est cultivateur, mais va se recycler en devenant boulanger à Québec. La Révolution américaine et le siège de Québec par les troupes « bostonnaises » en 1775-1776 ont lieu juste avant que le jeune Pierre-Stanislas Bédard commence ses études secondaires au Séminaire de Québec. Le père de Pierre-Stanislas Bédard fera éduquer toute sa famille⁶ et, pour payer la pension de ses fils au Séminaire, il fournira des sacs de farine à l'établissement.

Le jeune Pierre-Stanislas Bédard, que l'on dit intelligent et curieux, a certainement été en contact avec les idées insurrectionnelles américaines pendant sa formation scolaire qui se déroule entre 1777 et 1784 alors que les États-Unis gagnent leur indépendance avec le soutien de la France. Sensible aux nouvelles idées démocratiques, le jeune Pierre-Stanislas Bédard participe au mouvement réformiste des années 1780 et signe la pétition réclamant l'instauration dans la province d'un régime parlementaire avec une Chambre d'assemblée ouverte aux Canadiens. Pendant ces années, il poursuit des études en droit à Québec et on le retrouve inscrit à l'ordre des avocats de la province de Québec en 1790. C'est l'époque où on lit dans *La Gazette de Québec* les premiers échos d'une révolution qui se lève aussi en France⁷. Même après ses études, Pierre-Stanislas Bédard manifeste un intérêt particulier pour la philosophie et il est un passionné de mathématiques. À cette étape, on peut le considérer comme un autodidacte curieux de sciences et de diverses branches du savoir. Il aime aussi discuter, éprouver ses idées, apprendre au contact des autres.

Il va faire, en 1796, ce qu'on appelle un beau mariage avec Françoise-Luce Lajus, fille d'un chirurgien réputé de la ville et nièce de l'évêque de Québec, Mgr Jean-François Hubert (1739-1797). Ils auront dix enfants qui naîtront entre 1797 et 1814, mais seulement quatre fils atteindront l'âge adulte sans lui laisser, cependant, de descendance connue⁸. Deux de ses garçons, Elzéar et Isidore feront carrière en politique et seront élus à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada au cours des années 1830, l'un dans Montmorency, l'autre dans la circonscription de Saguenay.

Le ménage Bédard-Lajus battra de l'aile et le couple vivra séparé après 1814. Les liens de parenté matrimoniale de Pierre-Stanislas Bédard peuvent expliquer en partie ses contacts politiques. Par son épouse, il est le cousin par alliance de la seconde femme de l'imprimeur John Neilson, l'éditeur de *La Gazette de Québec*, qui sera son ami et confident pendant toute sa vie. Il a aussi un lien avec Louis-Joseph Papineau, plus précisément avec la famille de son épouse Julie. La sœur de Pierre-Stanislas

Bédard, Marie-Joseph, épousera en 1816 le marchand Pierre-Xavier Bruneau, frère de Julie Bruneau-Papineau⁹.

Avec sa formation juridique, sa culture générale bien établie, des contacts familiaux et professionnels dans la capitale, Pierre-Stanislas Bédard est le candidat idéal pour participer à la mise en place du nouveau régime politique issu de l'Acte constitutionnel de 1791. Le Bas-Canada possède désormais un Parlement, sous tutelle coloniale, il est vrai, mais appelé à changer la dynamique politique du pays.

Carrière politique

En 1792, il se présente aux premières élections parlementaires et est élu député de Northumberland (Montmorency-Charlevoix) à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. On sait qu'il participe aux débats entourant l'élection de Jean-Antoine Panet au poste d'orateur de la Chambre et à l'historique débat sur le statut des langues au Parlement, débat qui se déroule en janvier 1793. Cependant, les textes de ses discours ne nous sont pas parvenus. Par des positions qu'il développera plus tard, on peut toutefois dégager les grandes lignes de sa pensée. Dans *Le Canadien*, à partir de 1806, il fera preuve d'une grande connaissance des auteurs constitutionnels et juridiques de l'Angleterre. À son confident Neilson, il écrira qu'il était un lecteur insatiable. Dès les dernières années du XVIII^e siècle, il avait sans doute lu tout ce qui était disponible à Québec sur les événements d'Europe et sur les idéologies des philosophes et la pensée politique de l'époque moderne.

Sans être un pédagogue et un fondateur d'écoles comme son vieil adversaire politique Joseph-François Perrault, il accorde une grande importance à l'éducation. On le retrouve dans la création d'au moins deux bibliothèques à Québec : celle de la Chambre d'assemblée, en 1801-1802 et celle du Barreau, en 1811. Le journaliste Paul Kennedy a fait en 1974 une étude de deux cahiers de notes de lecture de Pierre-Stanislas Bédard, conservés aux archives du Musée de l'Amérique française¹⁰. Le constat de cette étude fait de Pierre-Stanislas Bédard une figure intellectuelle étonnante pour une société qui n'avait pas encore d'université et peu de ressources documentaires. Il avait une remarquable capacité d'analyse et de critique¹¹. C'était aussi un esprit éclectique, ce qui confirme sa réputation de curiosité intellectuelle.

C'est essentiellement après 1800 qu'il s'impose par ses connaissances comme leader de la majorité parlementaire. De son propre aveu, il n'est pas à l'aise comme orateur ou tribun, c'est une qualité qui lui manque et qui explique en partie qu'il n'ait pas laissé, comme Papineau, le souvenir d'un meneur de peuples. Ce n'est pas un orateur puissant, mais il est efficace et particulièrement lorsqu'il participe à un débat. En Chambre, après

les élections de 1804, il fera alliance avec son vieil ami Louis Bourdages, son ancien confrère de classe au Séminaire de Québec, qui est élu dans Richelieu.

Sa maîtrise du droit constitutionnel anglais, que reconnaît même Fernand Ouellet, lui vient essentiellement de ses lectures. Il en comprend donc l'essence et voit la constitution parlementaire comme elle devrait être et non comme elle était dans la pratique traditionnelle de l'Angleterre du XVIII^e siècle. Surtout, il s'appuie sur les principes constitutionnels britanniques pour réclamer les mêmes bases politiques pour le Bas-Canada. Il peut donc revendiquer des droits et défendre des réformes tout en professant un loyalisme sincère envers la Grande-Bretagne¹². Pierre-Stanislas Bédard comprend le parlementarisme dans son aspect de fonction sociale. À la lumière des principes de la « glorieuse révolution de 1688 » et des deux révolutions américaine et française, il a la conviction que si la monarchie ou son représentant est une incarnation du peuple, le Parlement en est la volonté et le gouvernement doit se laisser guider par lui. Son admiration pour les institutions britanniques repose sur cette logique. D'où les accusations de « démocrate » que le gouverneur portait contre lui et son journal.

Pensée et action politiques

Pierre-Stanislas Bédard fait la synthèse entre les principes constitutionnels dont il se nourrit par ses lectures et ses réflexions et la réalité coloniale dans laquelle il vit. Il est particulièrement pénétré des principes du philosophe John Locke (1632-1704), auteur, en 1690, d'un célèbre traité du gouvernement civil¹³. La question du financement des prisons et des palais de justice en 1805-1807 offre l'occasion au chef du Parti canadien de donner sa mesure. Le principe de la majorité parlementaire le prépare à mieux saisir la primauté du pouvoir législatif et à développer sa pensée sur le gouvernement responsable. Cet épisode, qui a été bien étudié, notamment par Jean-Pierre Wallot¹⁴, amorce dans la même foulée la réaction de l'oligarchie coloniale contre la majorité canadienne et son désir d'une révision de la Constitution de 1791. La minorité dominante souhaitait réduire les droits accordés aux Canadiens par les lois de 1774 et de 1791 dans le but de contrôler plus efficacement, et dans leur intérêt, le développement du pays.

C'est au cœur de ce débat que les marchands de la colonie et les anciens émigrés loyalistes se dotent au début de l'année 1805 d'un journal, le *Quebec Mercury*, édité par Thomas Cary. Le nouveau journal laisse bien peu de place au point de vue des Canadiens. C'est donc pour répliquer aux positions et aux attaques du *Mercury* que Pierre-Stanislas Bédard et quelques associés fondent *Le Canadien* en octobre 1806, un modeste journal

de quatre pages, mais bien distribué dans la province et qui va permettre l'émergence d'un outil d'opinion publique. *Le Canadien* est la source de base pour saisir la pensée politique de Pierre-Stanislas Bédard et sa stratégie. Même si les articles ne sont pas signés, le journal exprime globalement l'opinion de la majorité canadienne de l'Assemblée et l'on sait que Pierre-Stanislas Bédard, ainsi que les députés François Blanchet, Denis-Benjamin Viger, Jean-Thomas Taschereau sont parmi les principaux rédacteurs du journal¹⁵. L'action politique de Pierre-Stanislas Bédard et de son parti s'articule autour de quelques thèmes précis.

Il souhaite la séparation formelle des pouvoirs judiciaire et législatif. Ce qui se traduit par l'exclusion des juges du Parlement et l'adoption formelle du principe de leur inéligibilité. Quelques juges s'étaient fait élire à l'encontre de ce principe, dont le très puissant juge Pierre-Amable de Bonne, un serviteur docile du pouvoir colonial. Pierre-Stanislas Bédard fera de la question des juges son principal cheval de bataille et refusera tout compromis sur ce principe. Ce sera notamment la source de la crise parlementaire de 1810.

La majorité parlementaire demande le contrôle par l'Assemblée des dépenses publiques (les subsides) et de la liste civile (salaires publics). Au lieu de voter en bloc le budget déposé par le gouvernement, les députés veulent un droit de regard sur le détail des dépenses. Ce qui aurait donné à la Chambre un pouvoir sur l'attribution des engagements et des fournitures et sur les nominations laissées à la discrétion du gouverneur et de ses conseillers.

De cette responsabilité financière découle le droit pour la majorité parlementaire d'accorder ou de refuser sa confiance aux conseillers exécutifs. C'est donc la reconnaissance formelle de l'existence d'un gouvernement colonial, ce que les marchands britanniques refusent d'admettre et davantage son corollaire : la responsabilité ministérielle. Notons qu'on ne trouve pas chez Pierre-Stanislas Bédard, ni dans les articles du *Canadien*, l'idée que cette responsabilité exige de choisir les conseillers exécutifs au sein même de la majorité parlementaire. Il lui suffisait que le pouvoir exécutif soit soumis au jugement et à la critique des représentants du peuple réunis en Assemblée pour que le principe soit appliqué.

Pierre-Stanislas Bédard réclame une indemnité pour les députés. À l'époque, les députés ne reçoivent ni salaire ni compensation pour leurs séjours à Québec. Les députés canadiens, moins fortunés que les Britanniques, doivent souvent quitter la capitale pendant la session parlementaire pour aller vaquer à leurs occupations. Cet absentéisme des Canadiens menace parfois leur majorité en Chambre. L'indemnité assurerait donc une meilleure pratique de la démocratie parlementaire. Le pouvoir colonial refusera longtemps cette réforme qui ne sera appliquée qu'au cours des années 1830, après la mort de Pierre-Stanislas Bédard.

Le discours de la majorité canadienne vise aussi une résistance aux volontés d'assimilation de l'oligarchie marchande et bureaucrate. *Le Canadien* soutient déjà entre 1806 et 1810 le programme de défense de «notre langue, nos institutions et nos lois», qui deviendra plus tard la devise du journal¹⁶. Non pas que Pierre-Stanislas Bédard ne souhaite pas d'éventuelles réformes du droit civil, de la tenure des terres ou des droits religieux des catholiques, mais il tient à ce que ces réformes soient étudiées et votées par les Canadiens eux-mêmes et non imposées par le conquérant.

Pour défendre efficacement les droits et les intérêts du Bas-Canada auprès du gouvernement britannique, Pierre-Stanislas Bédard et le Parti canadien souhaitent déléguer un agent à Londres. Cette initiative choque particulièrement le gouverneur Craig et son entourage, qui considèrent ce vœu comme une interférence intolérable dans les affaires coloniales. Le gouverneur s'estimant la seule voix autorisée pour informer le gouvernement impérial des questions politiques débattues au Bas-Canada.

Le prix de l'opposition

Juriste, Pierre-Stanislas Bédard manifeste un habile mélange d'audace et de prudence qui s'appuie sur une base logique solide et en se tenant strictement dans les limites de la loi. De cette position inébranlable, il oblige ses adversaires à user d'arguments spécieux, sur les traditions, sur des exceptions au droit en raison du statut colonial ou carrément sur la force militaire pour le contredire.

À partir de 1807, il a devant lui un gouverneur peu sympathique à sa cause : James Craig, fils d'un juge militaire et imbu de la supériorité anglo-saxonne et qui est entouré d'un triumvirat redoutable pour les Canadiens : Herman Ryland, secrétaire exécutif, Jonathan Sewell, juge en chef de la province ainsi que le révérend Jacob Mountain, évêque anglican de Québec et conseiller législatif. Ces hommes vont pousser Craig à durcir le ton devant la majorité parlementaire et à lui refuser les «libertés» et les pouvoirs que la Constitution britannique est censée accorder au Parlement.

L'époque est économiquement florissante grâce au commerce du bois et du blé, conséquence du blocus napoléonien de 1806. C'est aussi une époque où émerge l'idée de démocratie, cette idée d'un partage du pouvoir entre la petite bourgeoisie et le peuple, d'une part, et l'aristocratie nobiliaire ou financière, d'autre part. Cette nouvelle donne suscite encore un profond rejet au sein des élites traditionnelles et de certains grands milieux d'affaires. On assiste au déplacement du centre de gravité du pouvoir dans lequel la couronne représente toujours le symbole de l'autorité et de la stabilité de l'État, mais où l'orientation des politiques appartient à la majorité. Le principe de la monarchie britannique respecte donc l'idée d'un contrat social démocratique. La couronne devient un garant de liberté

et du fonctionnement des institutions pour l'intérêt du peuple et non un symbole d'oppression comme dans sa version absolutiste. Pour Pierre-Stanislas Bédard, qui n'a fait que lire les auteurs les plus reconnus sur les principes fondamentaux du gouvernement parlementaire anglais, le législatif ne doit pas à exercer le pouvoir, mais il doit le façonner et le contrôler et l'exécutif ne peut gouverner sans détenir la confiance du Parlement.

Ces idées sont comprises et admises par une majorité des Canadiens. Les élections de 1808 sont un plébiscite pour le Parti canadien. Le journal *Le Canadien* anime les débats et fait œuvre d'éducation politique. La nouvelle assemblée issue de ces élections déplaît souverainement au gouverneur, qui entretient un profond mépris pour les représentants canadiens qu'il juge vulgaires et ignorants. Le gouverneur prend des mesures de censure qui témoignent de son agacement contre une assemblée frondeuse et indocile. Les députés proches du journal sont relevés de leurs postes de capitaines de milice. On limite la circulation postale du *Canadien*. L'entourage immédiat du gouverneur souhaite que Londres abroge la Constitution de 1791, impose une union législative des deux Canada et exclue une majorité de Canadiens de la Chambre par une élévation considérable du cens électoral.

À la session de 1809, la question de l'éligibilité des juges occupe encore le devant de la scène. Furieux de l'attitude de l'Assemblée, le gouverneur proroge la session et casse le Parlement moins d'un an après sa formation. Malgré la censure, *Le Canadien* circule autant à la grandeur de la province, mais par d'autres moyens et on assiste à la réélection majoritaire du Parti canadien. Entre temps, Londres confirme l'exclusion des juges, donnant raison aux prétentions de la Chambre.

En 1810, on assiste à une irritation grandissante du gouverneur. La loi sur les juges est votée, mais le Conseil législatif veut retarder son application jusqu'à la fin de la législature pour éviter l'exclusion du dernier juge député, Pierre-Amable de Bonne, un ami personnel du gouverneur. L'Assemblée s'y oppose et exclut d'office le juge De Bonne de ses rangs, c'est la crise. Le 26 février 1810, le gouverneur impose une nouvelle prorogation de la session et le 1er mars, il dissout le Parlement à peine élu et décrète de nouvelles élections générales. Pierre-Stanislas Bédard répète en tout respect que c'est le droit du gouverneur de dissoudre le Parlement, mais que c'est aussi le droit indéniable des électeurs de réélire les mêmes représentants.

Le 17 mars 1810, c'est la saisie du *Canadien* et l'arrestation de son imprimeur, Charles Lefrançois. Le 19, c'est la rafle : Pierre-Stanislas Bédard, Taschereau et Blanchet sont appréhendés avec une vingtaine d'autres personnes associées au journal. D'autres mandats d'arrestation sont lancés, mais ne seront pas exécutés, créant un climat de crainte et de suspicion. Le 21 mars, M^{gr} Plessis est obligé de cautionner par un mandement l'action

des autorités et de diffuser dans les églises la proclamation du gouverneur, qui est aussi placardée dans toute la province.

On connaît la suite des événements. Malgré la pression morale et politique, les électeurs choisissent le Parti canadien. Le 27 mars, Pierre-Stanislas Bédard et Blanchet sont réélus, et de nouveau, une forte majorité du Parti canadien émerge de cette élection. Sans avoir fait la moindre apparition publique et subissant l'opprobre civil et religieux d'une arrestation, Pierre-Stanislas Bédard est élu conjointement avec son frère Joseph comme député de Surrey (Verchères).

Par la suite, Londres désavoue la méthode brutale de Craig et refuse la révision constitutionnelle demandée à cause de l'imminence d'un conflit entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. À la veille d'une guerre, on ne provoque pas une crise constitutionnelle qui risquerait de soulever les Canadiens contre le gouvernement colonial alors que l'on s'apprête à leur demander de prendre les armes contre leurs voisins du Sud.

Craig libère ses prisonniers un à un en leur faisant signer une lettre de contrition. Pierre-Stanislas Bédard refuse, demande un procès. On exerce sur lui des pressions morales, faisant même intervenir son frère qui est prêtre afin qu'il fléchisse, mais il tient bon. On peut dire que seul et sans aide, il a résisté à l'Empire britannique en s'appuyant sur les bases juridiques fondamentales de cet empire. Il est enfin libéré en avril 1811 après onze mois de prison et après que l'Assemblée eut réclamé sa libération par une motion en décembre 1810. Pierre-Stanislas Bédard n'avait pas obtenu le procès qu'il exigeait et le gouverneur avait pris soin d'attendre la fin de la session avant de le libérer pour ne pas devoir admettre qu'il avait cédé à une demande de l'Assemblée.

Pierre-Stanislas Bédard reprend son siège à la session de 1812, après le départ de Craig pour Londres et son remplacement par le gouverneur George Prevost. En décembre, le gouverneur Prevost, le nomme juge provincial à Trois-Rivières. Pierre-Stanislas Bédard accepte cette nomination, car la vie politique l'a laissé dans une perpétuelle gêne financière. Dans les faits, tout en consacrant son expérience et sa compétence, le poste de juge lui assure un revenu. On peut y voir une forme non officielle de dédommagement et un geste d'apaisement de la part de la nouvelle administration de la colonie. L'action était aussi habilement politique, car Pierre-Stanislas Bédard ayant milité pour l'inéligibilité des juges, il devait logiquement se retirer de la scène et quitter la capitale. Cependant, de Trois-Rivières, tout en respectant son devoir de réserve, il continue à dispenser discrètement ses conseils à ceux qui restent dans l'action.

En 1814, il collabore à une adresse de la Chambre d'assemblée au prince régent qu'il fait accompagner d'un mémoire pour développer les idées essentielles de la position des Canadiens. Malgré l'hostilité qu'on lui manifeste dans certains milieux, il conserve une grande estime au sein de

l'Assemblée. En 1819, le député Charles Richard Ogden, de Trois-Rivières, ayant été débouté dans une cause par le juge Pierre-Stanislas Bédard, dépose une plainte contre lui devant le Parlement et demande sa destitution. La cause est étudiée par un comité de la Chambre et se termine par un non-lieu.

La confiance et le respect que la classe politique porte à l'ancien chef du Parti canadien se manifestent encore en 1822-1823, lorsqu'on organise une résistance contre le projet d'union des deux Canada élaboré par des marchands. Une pétition de 60 000 noms est signée et on délègue à Londres les députés John Neilson, pour le district de Québec, et Louis-Joseph Papineau, pour le district de Montréal, avec le mandat de défendre les intérêts du Bas-Canada et de bloquer le projet d'union législative. Les comités demandent alors à Pierre-Stanislas Bédard de représenter le district de Trois-Rivières au sein de cette délégation. Papineau «désire sincèrement», écrit-il, que M. Bédard accepte l'exigeante mission. «Tout le pays lui rendra justice et attestera de son inflexible intégrité», ajoute-t-il¹⁷. Finalement, Pierre-Stanislas Bédard doit décliner l'invitation en raison de son âge, il a alors 60 ans, de sa santé fragile et de la difficulté à trouver un juge pouvant le remplacer à Trois-Rivières pendant plusieurs mois d'absence.

La mort le frappe le 26 avril 1829 dans sa résidence de Trois-Rivières. Les journaux du Bas-Canada publient un article nécrologique saluant sa contribution à la vie politique du pays. Quelques années plus tard, en 1833, l'artiste québécois Pierre Chasseur l'honore d'une statue qui est offerte à la Chambre d'assemblée. Pierre-Stanislas Bédard devient ainsi le premier élu québécois à recevoir cet hommage et cette consécration. La statue est disparue en 1837 et Étienne Parent estimait que les soldats britanniques ayant occupé un temps l'édifice parlementaire en 1837 avaient détruit plusieurs des collections d'histoire naturelle rassemblées par monsieur Chasseur et que son buste de Pierre-Stanislas Bédard avait sans doute été cassé à cette époque. Il n'est resté de ce buste qu'un dessin, qui constitue d'ailleurs le seul et unique portrait qui soit demeuré de Pierre-Stanislas Bédard. L'œuvre de la sculpteuse Pascale Archambault, dévoilée le 28 mai 2010 à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, répare cet effacement et restaure une page d'histoire.

En conclusion, on peut dire que Pierre-Stanislas Bédard a permis au Parlement québécois de traverser sa première épreuve de force avec le pouvoir colonial. La crise politique de 1810 mène le Bas-Canada au bord d'un coup d'État et si la menace d'une invasion états-unienne n'avait pas été si grande, qui sait comment Londres aurait accueilli les recommandations du gouverneur Craig et de ses fonctionnaires, Ryland et Sewell. Ce n'était que partie remise, car l'idée d'abolir par l'union des deux Canada, les concessions faites aux Canadiens en 1791 referont surface en 1822 et en 1839.

La commémoration que l'on fait à Pierre-Stanislas Bédard en 2010 devrait être un rappel de la fragilité de la démocratie, que l'on tient souvent pour acquise, et la nécessité de vigilance et d'engagement des citoyens. Si, en 1810, le gouverneur Craig était parvenu à ses fins, s'il avait fait de l'Assemblée du Bas-Canada, une Chambre docile et sans le droit d'une parole dissidente, c'est évidemment tout le peuple de cette époque qui aurait perdu sa voix et les quelques libertés que lui reconnaissait le conquérant. En s'appuyant sur les lois anglaises et les principes du Parlement britannique, Pierre-Stanislas Bédard a eu le courage de tenir tête au représentant de l'empire, d'affronter la colère de l'autorité, de soutenir le regard de César. Même s'il se considérait lui-même comme un faible, à ce moment crucial de sa vie, Pierre-Stanislas Bédard a fait preuve de force, de détermination et de dignité.

Notes et références

1. Pour un survol bibliographique de l'historiographie de cette période voir: G. Gallichan, « Pierre Bédard, le devoir et la justice, 1^{re} partie: La liberté du Parlement et de la presse », *Les Cahiers des Dix*, no. 63, 2009, p. 101-103.
2. Jacques Lemieux, *Histoire d'un lignage saintonguais, les Bédard de Fontbedeault à Québec*, Saint-Romuald, [édition d'auteur], 1991, 159 p. et un tome de documents, manuscrits, cartes et transcriptions relatifs à la famille Bédard établie en Nouvelle-France depuis 1661.
3. Alain Bédard, *Alain Bédard et ses ancêtres*, [Québec, 2005], p. 22, document inédit conservé au centre de généalogie de Québec.
4. Marc-André Bédard, *Les protestants en Nouvelle-France*, Québec, Société historique de Québec, 1978, p. 81.
5. *Ibid.*
6. L'importance accordée à l'éducation dans la famille Bédard pourrait aussi être associée à la culture protestante, qui insistait sur l'alphabétisation donnant accès aux Écritures saintes et au salut. Au XVIII^e siècle, l'acculturation catholique de la famille était cependant bien complétée. Trois des frères de Pierre-Stanislas deviendront prêtres catholiques.
7. Claude Galarneau, *La France devant l'opinion canadienne 1760-1815*, Québec, PUL, 1970.
8. Les noms de ses enfants sont: Pierre-Hospice, l'aîné, né en 1797, avocat, décédé à une date inconnue. Vers 1825, il s'est établi aux États-Unis possiblement dans la région de Détroit. Elzéar, né en 1799, épousera en 1827 Julie-Henriette Marett. Il deviendra le premier maire de la Ville de Québec en 1833 et sera le parrain parlementaire des 92 Résolutions en 1834. Joseph-Isidore, né en 1806, sera écrivain et poète et ira mourir à Paris en 1833. Zoël, né en 1811, sera gardien de phare à Pointe-des-Monts et décédera en 1867.
9. E. Fabre-Surveyer, « Pierre-Stanislas Bédard (1734-1814) et sa famille », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 59, no. 3, juillet-septembre 1953, p. 155.
10. [Pierre Bédard], *Notes de philosophie, mathématiques, chimie, physique, grammaire, politique et journal 1798-1810*, Archives du Musée de l'Amérique française, MSS-M 241.

11. Paul Kennedy, *Pierre Bédard 1763-1829*, mémoire non publié dans le cadre d'un cours du professeur Swainson, University of Toronto, 1974, 38 p.
12. Le loyalisme était essentiel pour se défendre contre les attaques du *Quebec Mercury* qui accusait les Canadiens d'entretenir des sympathies françaises alors que l'Angleterre menait une lutte à finir contre l'empire napoléonien.
13. Philippe Reid, «L'émergence du nationalisme canadien-français: l'idéologie du *Canadien* (1806-1842)», *Recherches sociographiques*, vol. XXI, no. 1-2, janvier-août 1980, p. 11-53; Philippe Reid, *Le regard de l'autre. La naissance du nationalisme au Québec*, Québec, L'Instant même, 2008, 260 p.
14. Jean-Pierre Wallot, «La querelle des prisons dans le Bas-Canada (1805-1807)», dans *Un Québec qui bougeait, trame socio-politique au tournant du XIXe siècle*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1973, p. 47-105.
15. Le cousin de Denis-Benjamin Viger, Jacques Viger, futur maire de Montréal, a aussi été rédacteur du premier *Canadien*.
16. Étienne Parent, qui relancerait le journal après 1831 en fera la devise de sa publication. En 1806, Bédard avait choisi comme devise du journal un aphorisme latin: «Fiat justitia ruat caelum», qui souligne la primauté du droit et peut se traduire par «Qu'advienne la justice, même si le ciel s'écroule».
17. L.-J. Papineau à John Neilson, 2 janvier 1823, dans *Lettres à divers correspondants. Tome 1, mars 1810 - septembre 1845*. Texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, avec la collaboration de Marla Arbach, coll. «Documents et biographies», Montréal, Éditions Varia, 2006, p. 85-86.